

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS CONCERNANT LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DU BIOTOPE
PROTÉGÉ DE LA TÊTE DES FAUX DU 9 MARS 2007 À LA SALLE DES FÊTES DU BONHOMME**

M. le Sous-Préfet ouvre la séance de travail du comité de gestion et salue les personnes dont la liste figure en annexe. Il excuse notamment M. Schuster, Conseiller Général, Maire d'Orbey. Il remercie par ailleurs M. BLEU pour la mise à disposition de la salle.

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2000 a été organisée la protection des biotopes de la Tête des Faux, de l'Étang du Devin et de la Tourbière de Surcenord.

Le Comité Consultatif du biotope protégé approuve la gestion du biotope et notamment les travaux de sauvegarde des édifices, les travaux d'amélioration ou de modification des infrastructures, les équipements d'information et de sensibilisation. Il donne un avis sur les moyens contractuels de gestion agricole dans la zone périphérique.

La dernière assemblée de ce comité a eu lieu le 12 octobre 2004. Le comité de pilotage de Natura 2000 étant compétent sur le même secteur s'est réuni plus fréquemment.

A la faveur de l'étude des mesures compensatoires liées à l'aménagement du domaine alpin du Lac Blanc, une présentation au comité de gestion de l'APB de la Tête des Faux a été souhaitée. L'ordre du jour a également été complété par d'autres points que M. PAILLISSE expose.

1) Présentation de la version finale du document d'objectifs Natura 2000 du secteur de l'APB de la Tête des Faux

M. PAILLISSE donne la parole à M. DUPONT qui présente le document d'objectifs qui résulte du travail des acteurs présents à cette réunion dans le cadre du plan de conservation du massif de la Tête des Faux puis de Natura 2000. Ceux-ci ont validé au fil des réunions ses composantes : diagnostic, orientations, fiches actions. La version présentée par le Parc des Ballons des Vosges reprend ces différents éléments en un document de synthèse fonctionnel.

Ce document sera valable six ans, jusqu'en 2011 ; ensuite une évaluation interviendra.

La validation de la charte et des contrats Natura 2000 interviendra le 20 mars prochain en comité de pilotage interdépartemental.

Ensuite, le document diffusé par le Parc Naturel Régional est d'ores et déjà téléchargeable sur son site internet :

<http://www.parc-ballons-vosges.fr/natura2000/site/docs.php>

2) Bilan des actions réalisées depuis juillet 2005, perspectives 2007 (carte jointe)

I) M. DUPONT commente la carte jointe à l'ordre du jour et récapitulant les actions mises en œuvre depuis juillet 2005 en matière de :

- Maîtrise de la fréquentation sur l'ensemble du site ;

Il ajoute, s'agissant de l'organisation des tournées de surveillance, qu'elles seront renforcées cette année, et partagées entre l'ONF et la Brigade Verte, avec l'utilisation systématique du système de fiches compte-rendu présenté à l'occasion des réunions précédentes.

- Forêts : intégration des orientations et prescriptions de gestion Natura 2000 dans l'aménagement forestier, traitement des lisières et restauration des plantations résineuses ;

Il complète les données de la carte en indiquant que la révision des plans de gestion des forêts de Lapoutroie, du Bonhomme et de la forêt domaniale des Deux Lacs a été réalisée et a permis l'intégration des orientations et prescriptions de gestion Natura 2000. Celle d'Orbey est en cours.

- Zones agricoles : mise en œuvre de contrats d'agriculture durable en respectant les prescriptions complémentaires du DOCOB ;
- Zones humides : restauration partielle des connexions entre les zones humides ;
- Espèces : fermetures d'entrées de galeries militaires et intégration des orientations de gestion liées à ZSC et ZPS ;

La parole est donnée aux membres du comité.

M. DOPFF demande si la surveillance, notamment de la circulation sur les chemins, n'est pas virtuelle. En effet, les panneaux ne servent à rien, la fréquentation est anormale et il a déjà fait des signalements à M. GALMICHE de l'ONF, sans suite.

M. GERARD précise que la surveillance relève de plusieurs triages, quatre agents tournent souvent et des permanences sont organisées sur plusieurs sites proches les fins de semaine d'été. Seule une présence permanente ou le montage d'opérations lourdes permettrait d'arrêter les quads, motos... Pendant l'été 2006, des traces de motos uniquement ont été relevées.

M. PAILLISSE ajoute que de telles opérations ont été réalisées en 2006 sur des secteurs proches mais n'ont pas été médiatisées.

M. DOPFF fait la proposition, quand la personne ou le véhicule sont clairement identifiés, qu'un courrier de rappel de la loi soit adressé aux contrevenants.

M. PAILLISSE indique que des signalements peuvent être faits auprès de l'autorité judiciaire ainsi qu'aux autorités de police afin qu'ils intensifient les contrôles.

A la question de M. SCHMITT de savoir si une coordination existe entre l'ONF et les Brigades Vertes, M. GERARD répond que oui.

M. Jean-Marie MULLER souhaiterait que le panneau d'interprétation de la tourbière de l'étang du Devin soit mis en place.

M. DUPONT assure que cela est prévu dans le cadre du projet de préservation du patrimoine militaire.

II) M. DUPONT présente les actions prévues pour 2007 en matière de :

- communication auprès des habitants (la forme n'est pour le moment pas définie) ;
- signalétique du patrimoine militaire et écologique ;

- réalisation d'une synthèse des dispositions juridiques applicables par site à destination des élus et des forces de police ;
- meilleure organisation des tournées de surveillance ;
- aménagements forestiers ;
- révision de certains plans de gestion (Orbey) et gestion de sites appartenant au CSA ;
- suivi écologique.

M. SCHMITT demande si dans le cadre de la gestion forestière des îlots de vieillissement sont prévus.

Il s'agit davantage de laisser vieillir des arbres sans exploitation car il ne subsiste pas beaucoup de peuplements anciens selon M. Marc MULLER.

3) Présentation du projet d'aménagement de la forêt communale du BONHOMME

M. Marc MULLER présente la partie d'aménagement concernée par l'APB.

Il commence par l'historique de la gestion passée, qui a été perturbée par les deux guerres mondiales puisque les peuplements mitraillés ont été coupés, puis présente le contexte écologique.

Le climat est montagnard avec une pluviométrie de 1600 mm par an, une altitude moyenne de 1100 m et des expositions essentiellement à l'ouest et à l'est. La végétation est de type hêtraie d'altitude et hêtraie-sapinière ; les sols sont granitiques. La forêt comprend également des milieux naturels non forestiers d'intérêt écologique (tourbière, lande à callune et myrtille). Sur la partie APB, la densité d'arbres morts est importante : 9 par hectare. On note la présence d'espèces animales (grand tétras, pic noir, lynx) et végétales (lycopode, linaigrette, trientale, listère) protégées.

Mme PREISS demande si le diamètre à partir duquel sont comptabilisés les arbres morts est bien de 30 cm.

M. Marc MULLER acquiesce et fait part des propositions pour le nouvel aménagement (2007-2026).

- le parcellaire sera ponctuellement modifié pour identifier clairement sur le terrain les contraintes et enjeux ;
- les zones dans lesquelles sont présents des habitats naturels et des espèces remarquables seront individualisées dans une série d'intérêt écologique (170 ha dont 122 dans l'APB) avec pour objectif une futaie irrégulière à gros et très gros bois en zone exploitée (diamètre d'exploitabilité : 60 cm), des îlots de vieillissement, la conservation des arbres à cavité, la conservation et l'implantation de certaines essences (pins, sapins, hêtres, sorbiers) et une non intervention partielle : application du zonage et des mesures de quiétude Natura 2000 ;
- les zones à faible potentiel de production ou inexploitable ne subiront pas d'intervention à but productif : un groupe d'attente de 28 ha est constitué ;
- le milieu forestier classique à bon potentiel de production sans enjeu écologique particulier (hors APB) fera l'objet d'une série à objectif principal « production de bois » avec des essences adaptées au milieu.

Sont joints au compte-rendu un tableau récapitulatif de la réglementation et des engagements contractuels par unités de gestion et une carte d'aménagement.

Mme PREISS demande un minimum de gros bois, très gros bois et s'interroge sur la possibilité de passage des îlots de vieillissement en îlots de sénescence avec une compensation pour les communes.

M. Marc MULLER indique que cela serait possible mais que ne rien faire sur certaines parcelles n'est pas toujours une bonne solution.

M. NICLOUX souhaite savoir comment se fera le choix des essences pour la diversification.

M. Marc MULLER précise qu'il s'agira, par rapport aux opérations d'amélioration classique, d'épargner les sapins et hêtres, d'en planter ponctuellement dans l'idée de favoriser progressivement et naturellement leur retour. La commune du Bonhomme finance la protection des sapins.

M. SCHMITT demande si des espaces particuliers ont été créés pour des clairières.

M. Marc MULLER mentionne le maintien de quelques milieux ouverts sans que les documents en prévoient de nouveaux.

M. BLEU ajoute que des pommiers ont été plantés dans les zones de chasse.

4) Projet de préservation et de mise en valeur du patrimoine militaire

M. DUPONT présente le document qui était joint à l'invitation.

Le massif de la Tête des Faux comporte un important réseau souterrain datant de la première guerre mondiale et abritant une des plus grandes colonies alsaciennes connues de chauves-souris de neuf espèces différentes dont certaines sont visées par les annexes de la directive Habitats. Leur tranquillité doit être préservée pendant l'hibernation.

En outre, il faut éviter le pillage des édifices militaires et assurer la sécurité car les galeries s'effondrent.

Les actions envisagées sur les vestiges existants concernent :

- La préservation par la mise en place de fermetures empêchant le passage des personnes mais pas des chauves-souris ; une clé serait disponible, en mairie éventuellement.
- La mise en valeur du site grâce à des panneaux explicatifs en français et allemand et à l'étang du Devin, un panneau explicatif et interprétatif de la tourbière. Cette action est discrète pour préserver la quiétude des lieux.

La synthèse et le plan de financement figurent en page 5 du document.

M. ARNOULT se demande s'il convient de clore les accès ou de consolider les ouvrages qui méritent d'être mis en valeur.

M. Jean-Marie MULLER indique que depuis le départ, le choix a été fait de ne pas restaurer d'édifices sauf la gare d'arrivée du funiculaire. Les panneaux ne concerneront que des édifices situés le long des sentiers, sans aménagements supplémentaires et sans que les chauves-souris soient dérangées.

M. SCHMITT demande si une association a pour objet la protection des vestiges.

Cela n'est pas le cas

Une visite sur place permettra de déterminer les actions à mettre en œuvre et de remettre le dessin de l'annexe 5 du document à l'échelle.

Madame BURGER ajoute qu'un dossier de demande de subvention auprès de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense pourra être déposé.

5) Information sur les projets de mesures compensatoires liées à l'aménagement du domaine alpin du Lac Blanc

M. PAILLISSE précise que la démarche a porté sur la mise en place de davantage de mesures compensatoires. Un groupe élargi en sa présence et avec la participation de M. DELCOUR a initié la réflexion puis M. BLEU a animé un groupe de travail avec les services compétents.

M. BLEU présente les mesures figurant sur le document et la carte distribués.

Certains éléments ont été pris en compte immédiatement comme la modification du tracé du stade de slalom, d'autres restent à finaliser comme les 2^{ème} et 3^{èmes} tranches du parking du vallon le bâtiment d'accueil.

Des remarques sont exposées dans certains domaines :

- Arasement : M. SCHMITT demande comment reviennent les espèces végétales comme les orchidées si un réensemencement est fait. M. NICLOUX fait part du suivi de l'évolution naturelle des prairies ce qui permet de corriger au mieux les pratiques de gestion.
- Cheminements : M. MASSON fait remarquer qu'auparavant le chemin après la Tinfronce était ouvert aux personnes handicapées, âgées... pour aller au cimetière Duchesne. M. BLEU répond que l'arrêté municipal sera complété.
- Fréquentation :
 - renforcement de la surveillance : reste à acter la coordination entre ONF et la Brigade Verte, M. BLEU propose de diffuser les comptes-rendus arrivés en mairie. La difficulté est qu'Orbey n'adhère pas au syndicat mixte mais a un policier municipal. M. LEVASSEUR précise qu'en cas d'accord, la Brigade Verte pourra faire une tournée mais pas verbaliser au niveau du ban de la commune d'Orbey.
 - dévier le GR 532 : M. DUPONT évoque également les circuits VTT qui passent en crête.
 - gérer la circulation hivernale : l'arrêté du président du Conseil Général ne comporte pas de date et est pris pour l'ensemble des routes du département. M. Jean-Marie MULLER prend contact avec le Département des Vosges également concerné. M. DOPFF souligne que l'arrêté n'a pas de fonction en période de non enneigement et souhaiterait une fermeture le dimanche matin.
- Aménagement des parkings : M. DOPFF signale à la station de chaînage du Lac Noir la présence de balsamine de l'Himalaya du fait de l'apport de gravats.
- Eclairage nocturne : M. DOPFF remarque que l'allumage se poursuit même si personne n'est garé sur le parking. M. BLEU précise que cela pourra être étudié au niveau de la gestion.

- Etang de pêche : pour l'instant il est envisagé de le dévier mais il pourrait être fermé à long terme.

M. Jean-Marie MULLER attire l'attention sur le calendrier prévisionnel de réalisation des mesures : les échéances pourront être plus longues en fonction de la disponibilité des crédits et des points à voir avec le Département des Vosges.

6) Points divers

Il conviendrait d'ajouter aux participants du comité de gestion la Brigade Verte et le Syndicat Mixte d'aménagement du Lac Blanc, cette modification pourrait résulter d'un arrêté préfectoral.

M. GERARD mentionne la sollicitation de l'ensemble des participants par des étudiants de Strasbourg souhaitant organiser un évènement VTT en juin. Il leur a fait des observations car le parcours faisait des intrusions dans le périmètre de l'ABP et ils en ont tenu compte.

M. Marc MULLER a constaté la présence d'une balise d'orientation. M. DUPONT a rappelé à la personne concernée qu'il devait demander préalablement l'autorisation pour un parcours permanent sur pistes damées.

En conclusion, M. le Sous-Préfet propose qu'une réunion par an au moins du Comité se tienne. Les mesures compensatoires à l'aménagement de la station du Lac Blanc vont être portées à la connaissance du public.

Le Sous-Préfet,


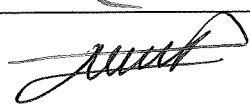



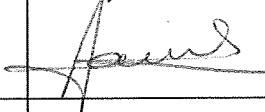
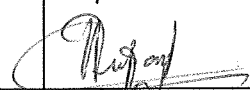




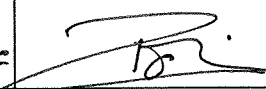



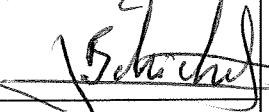
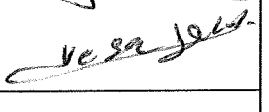




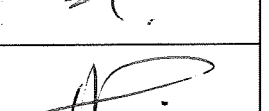



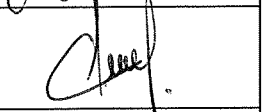
Michel PAILLISSE.

**REUNION du Comité de gestion
de l'A.P.B. de la Tête des Faux**

le 9 mars 2007 au BONHOMME

LISTE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENTS
PAILLISSE	Nicolas	Sous-Directeur R. de Carrière	
SEMMITT	François	CG	
BLEU	Roger	Maire le Bonhomme	
GERARD	Bertrand	ONF Kayserberg	
BROUIN	Michèle	SDAP 68 (ACF)	
ARNOULD	Maurice	Ing du Patrimoine Cours. Rep. des M.H	
DUFONT	Fabien	PR Ballons de V.	
MULLER Marc		OMF Colmar	
Michaël BARTHELME		Syndicat Mixte Lac Blanc	
Gaëlle HEUMANN		Syndicat Mixte Lac Blanc	
Valérie BRONNER		ADL - CCVC	
OLIVA	Patrice	Directeur adjoint ACVG Alsace	

BURGER	Ruiel	Déléguée Mémoire ONAC 68	<u>Burger</u>
DOPFF	François	Alsace-Nature	F. Hof
LEVASSEUR	Eric	Services CG68	
MICHEL J. Bernant	J. Bernant	F.D.S.E.A	
DESARNAULT		F.D.C.	
NASSON Jean Marie		Adjoint Le Benbennou	
SEHIRA René		DDJS	
NICOLAR	Claude	DIREN	
MUHLER	Kurt	Délégué fédéral Club Vosgien P.V.P.P.	
MORIZOT	Christine	SG SP de Ribeauvillé	A.
PREBS	Françoise	STV	
LAMBERT	Patrick	dolof 68	
GRUNENWALD	Gilles	CSA	
THIRIET	Jacques	CSA	
NOUËL	Jean-Marie	maire de L'Espérance	
PREFECTURE	D.C.I.E	excusée	
Ligue de Protection des Oiseaux		excusée	